Gestion de l'Espace Naturel Sensible
Site de la Vallée de l'Eau Blanche

Marc KLEINHENTZ, Adjoint au Maire Villenave d'Ornon

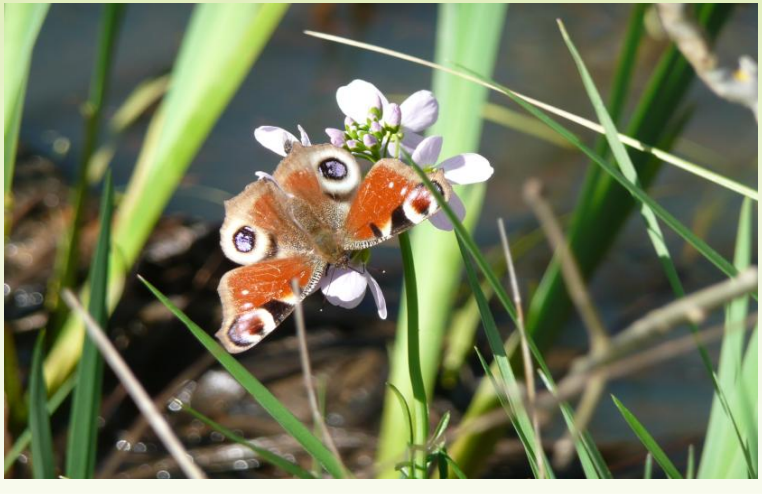

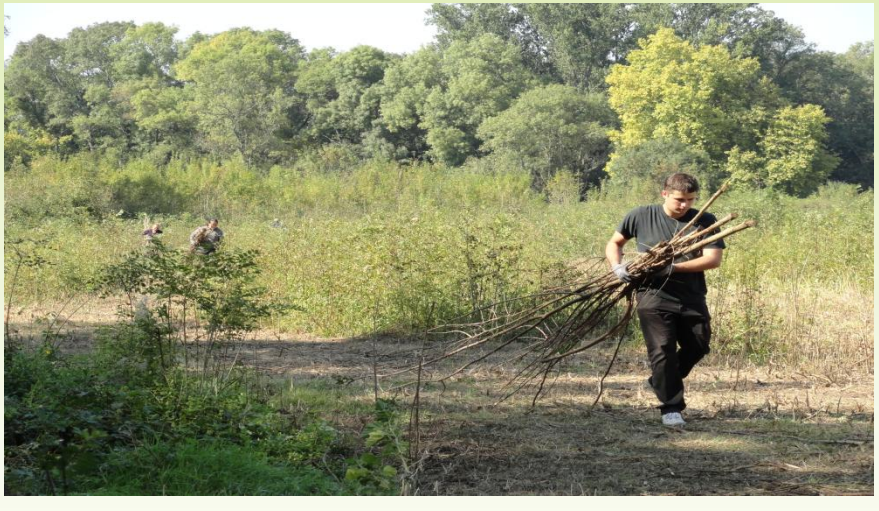

Historique

2004 : rencontre technique avec les services du département et les partenaires.

juin à septembre 2005 : études réalisées par le Conservatoire Botanique National et la Ligue de Protection des Oiseaux.

29 novembre 2005 : délibération pour la demande de délégation du droit de préemption à la commune.

30 janvier 2006 : délibération du département, création de la ZPENS et délégation du droit de préemption à la commune.

2007 : appel d'offre et recrutement du bureau d'études GEREA.

Janvier 2010 : Finalisation du plan de gestion ZPENS.

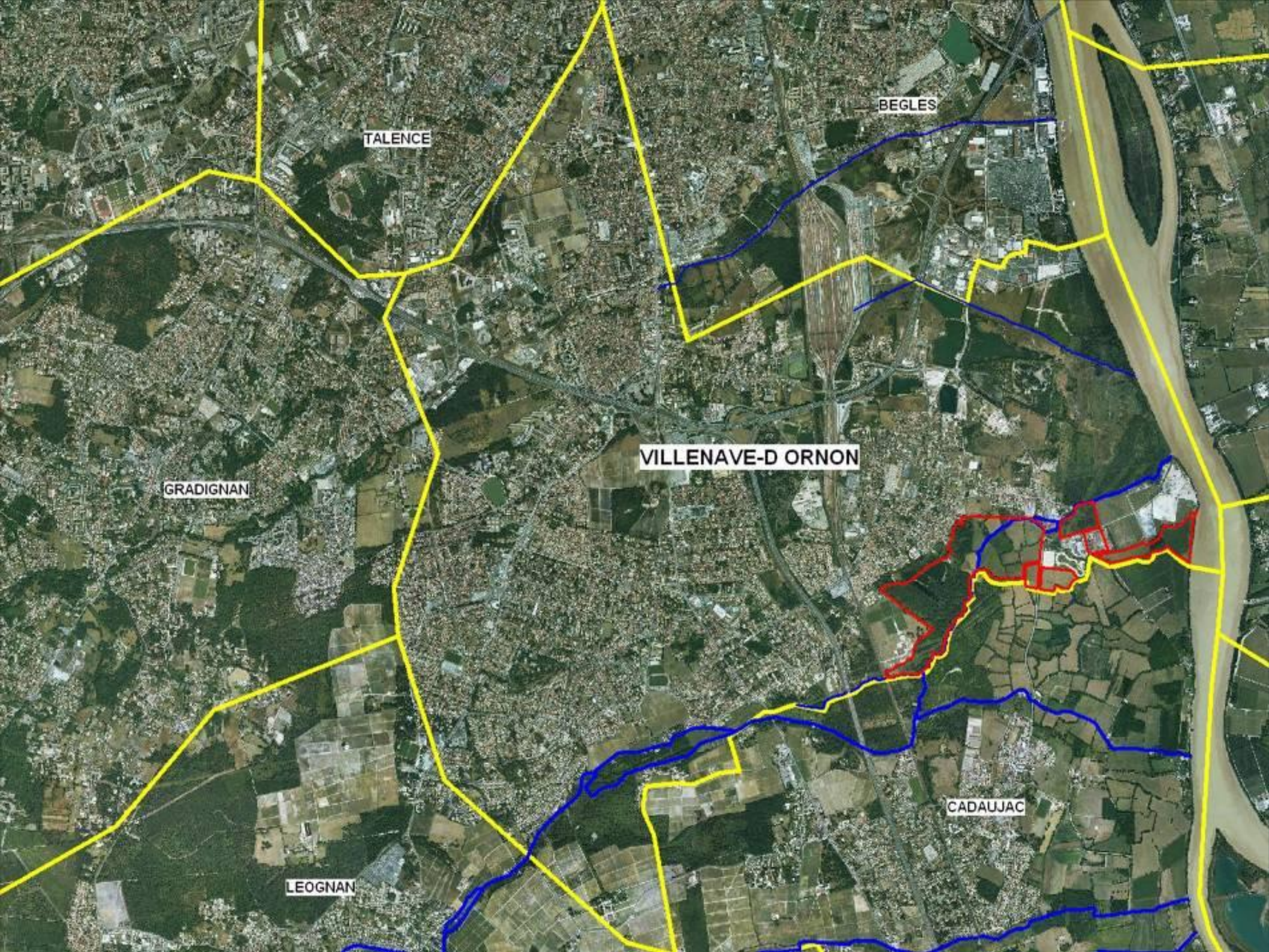
BEGLES
TALENCE
VILLENAVE-D ORNON
GRADIGNAN
CADAUJAC
LEOGNAN

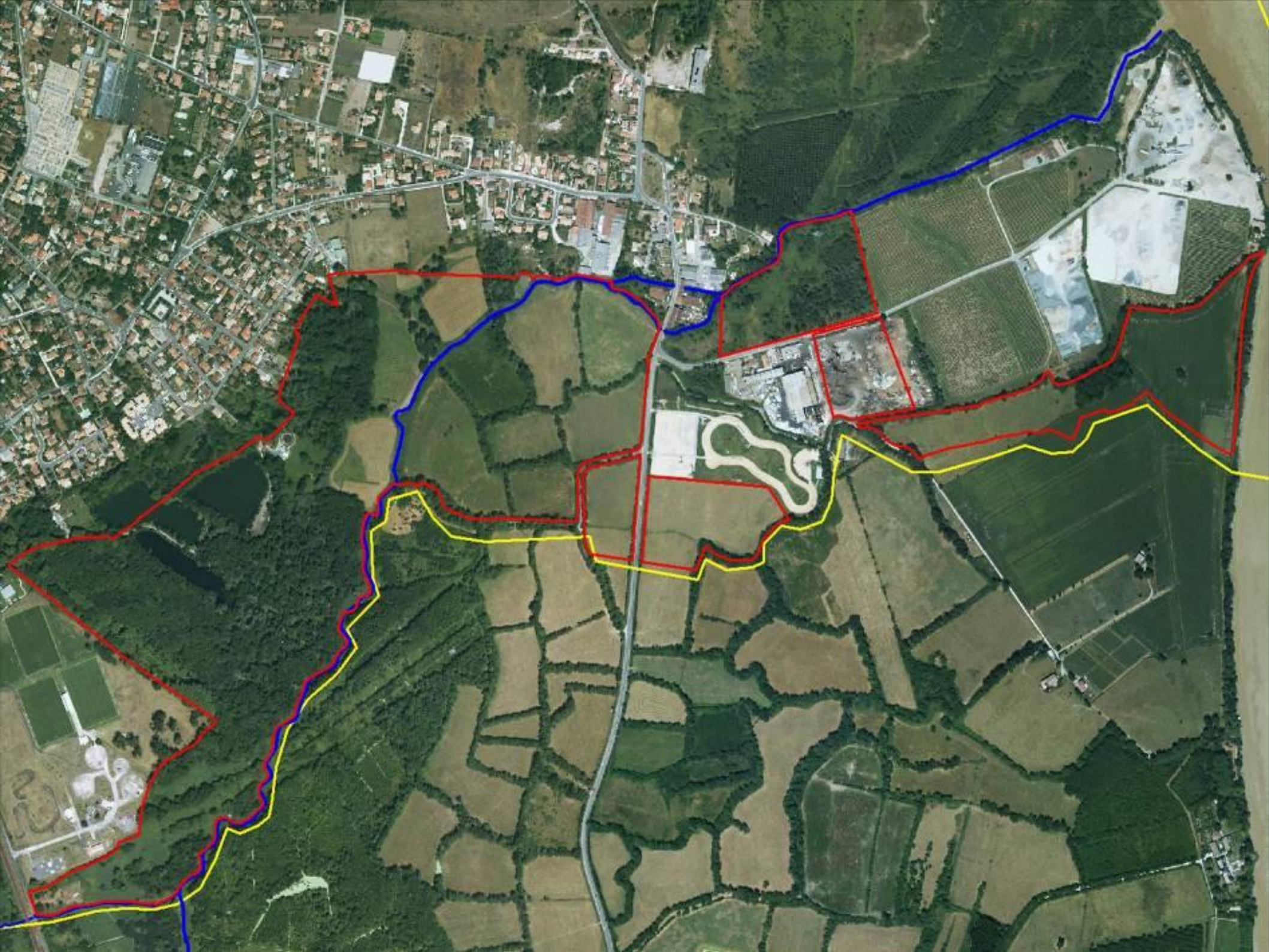

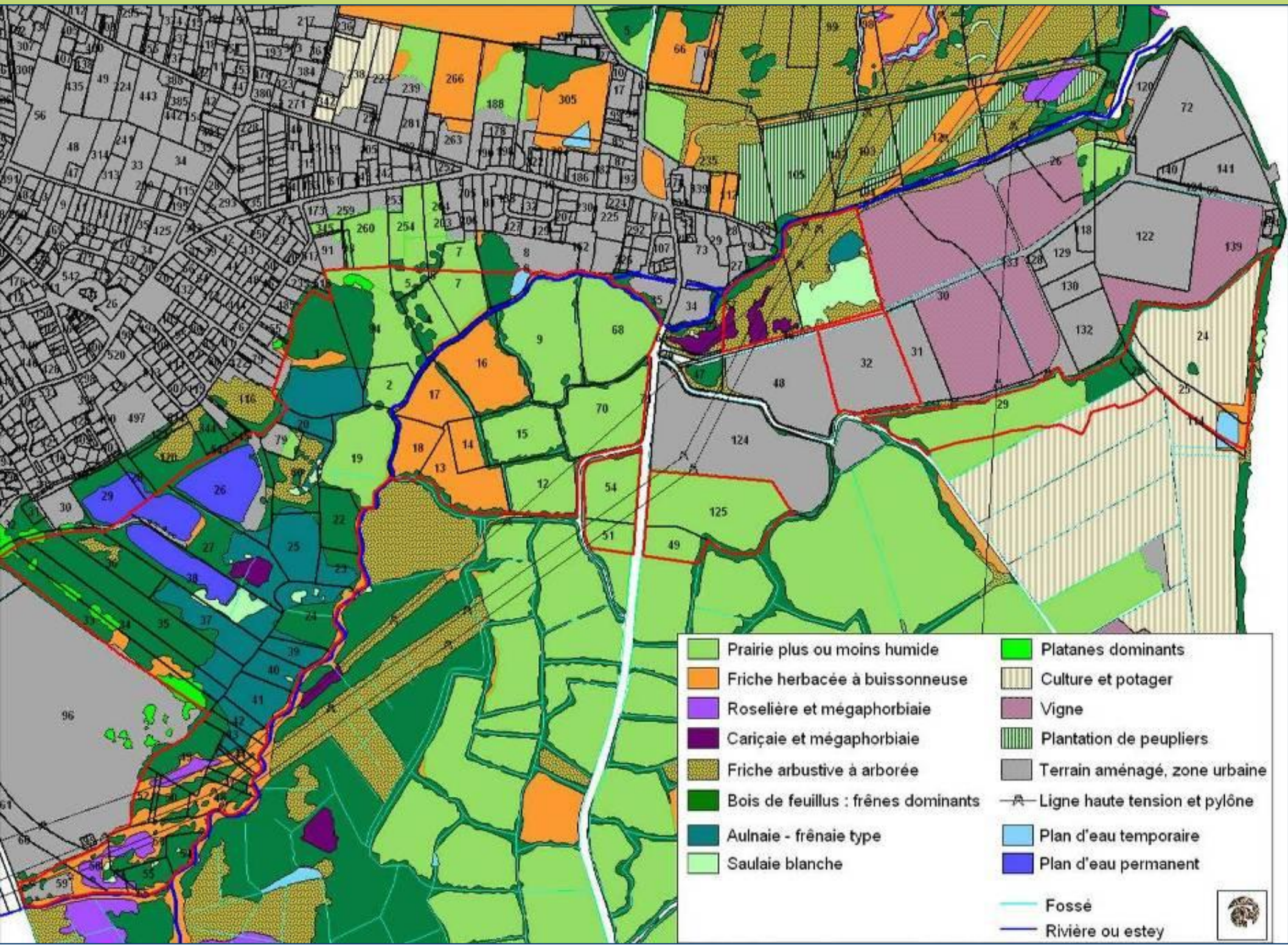
Prairie plus ou moins humide
Friche herbacée à buissonneuse
Roselière et mégaphorbiaie
Cariçaie et mégaphorbiaie
Friche arbustive à arborée
Bois de feuillus : frênes dominants
Aulnaie - frênaie type
Saulaie blanche
Platanes dominants
Culture et potager
Vigne
Plantation de peupliers
Terrain aménagé, zone urbaine
Ligne haute tension et pylône
Plan d'eau temporaire
Plan d'eau permanent
Fossé
Rivière ou estey

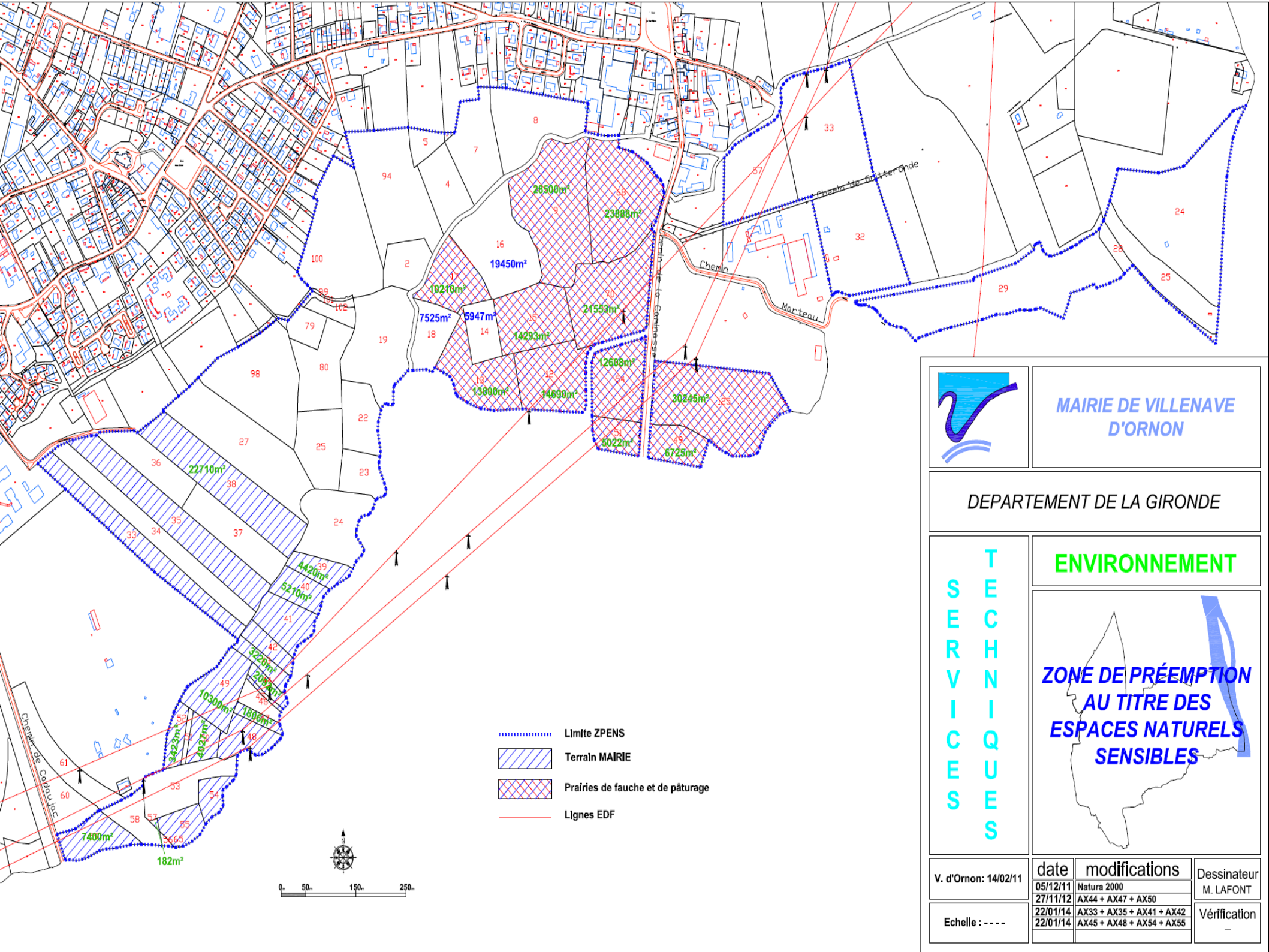
Limite ZPENS
Terrain MAIRIE
Prairies de fauche et de pâturage
Lignes EDF
Chemin de Cadaujac
Chemin de la Gaillanesse
Chemin de Gutteronde
Chemin
Marteau
0m 50m 150m 250m
MAIRIE DE VILLENAVE D'ORNON
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
SERVICES TECHNIQUES
ENVIRONNEMENT
ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
V. d'Ornon: 14/02/11
Echelle : - - - -
date
modifications
05/12/11 Natura 2000
27/11/12 AX44 + AX47 + AX50
22/01/14 AX33 + AX35 + AX41 + AX42
22/01/14 AX45 + AX48 + AX54 + AX55
Dessinateur M. LAFONT
Vérification –

Le plan de gestion

S’inscrit dans la démarche développement durable de la commune (environnement, social, économique) en y ajoutant la concertation et la sensibilisation

L1 - Aboutir à une maîtrise foncière totale
L2 - Préserver et gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du site
L3 - Restaurer les secteurs dégradés
L4 - Surveiller et préserver la ressource en eau (qualité et quantité)
L5 - Assurer et gérer l’accès du site au public.

Le plan de gestion

S’inscrit dans la démarche développement durable de la commune (environnement, social, économique) en y ajoutant la concertation et la sensibilisation

L1 - Aboutir à une maîtrise foncière totale

L2 - Préserver et gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du site

L3 - Restaurer les secteurs dégradés

L4 - Surveiller et préserver la ressource en eau (qualité et quantité)

L5 - Assurer et gérer l’accès du site au public.

Un espace naturel très riche…….

Orchis à fleurs lâches

Fritillaire pintade

Aristoloche

Scorzonaire

Renoncule à feuilles d'ophioglosse

Cistude

Mante religieuse

Agrion porte-coupe

Vison d'Europe

Grenouille agile

Rainette méridionale

Couleuvre à collier

Mais également des espèces invasives…..

Comment gérer ces espèces invasives?

Les préalables:

1. **Etre propriétaire des terrains pour pouvoir y agir**
2. **Avoir à disposition un moyen de lutte efficace**
3. **Obtenir les financements**

Cas de l'érable negundo

- Gestion en collaboration avec la communauté de communes de Montesquieu (compétence de gestion des Bassins versants depuis 2006). Association avec la commune de Villenave d'Ornon par l'intermédiaire DIG eau blanche

Quelques actions:

- Suivi de la qualité biologique et chimique de l'eau blanche
- Restauration douce des lits et des berges
- Restauration de la végétation riveraine
- Amélioration de l'habitat piscicole
- Restauration d'ouvrage

→ Arrachage des érables (et des robiniers) pour renforcer la stabilité des berges.

Exportation de la matière

Cas du ragondin

- Délibération pour la mise en place d’une convention entre la mairie et l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la GIRONDE (ADPAG)

- Nécessaire pour prévenir les risques d'inondation, les zoonoses ainsi que les dégâts sur les ouvrages et les végétaux. Elle prend en compte les interventions sur le territoire de la Commune, aussi bien sur le domaine public que sur les propriétés des établissements publics, collectivités territoriales et des particuliers qui auront donné leur accord écrit pour ces opérations de piégeage.

- Modalités financières: paiement de la cotisation annuelle début septembre à l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la GIRONDE (16 € par an), de chaque piégeur agréé actif contre le ragondin et le rat musqué sur sa zone de compétence, 3 euros par animal prélevé.

Cas de la tortue de Floride

Lancement en 2013 d'une étude sur la Cistude d'Europe et la Trachémyde réalisée par Cistude Nature

<u>Objectif:</u> déterminer le statut de la Cistude d'Europe (présence/absence) et estimer visuellement la population des Trachémydes en vue d'une régulation de la population.

1. Estimation population Cistude par piégeage en nacelle

2. Estimation visuelle et tentative de piégeage de la Trachémyde par piège flottant

Cas de la tortue de Floride

3. Cartographie des sites de présences de la trachémyde

4. Cartographie des sites de ponte et d'hivernage de la cistude

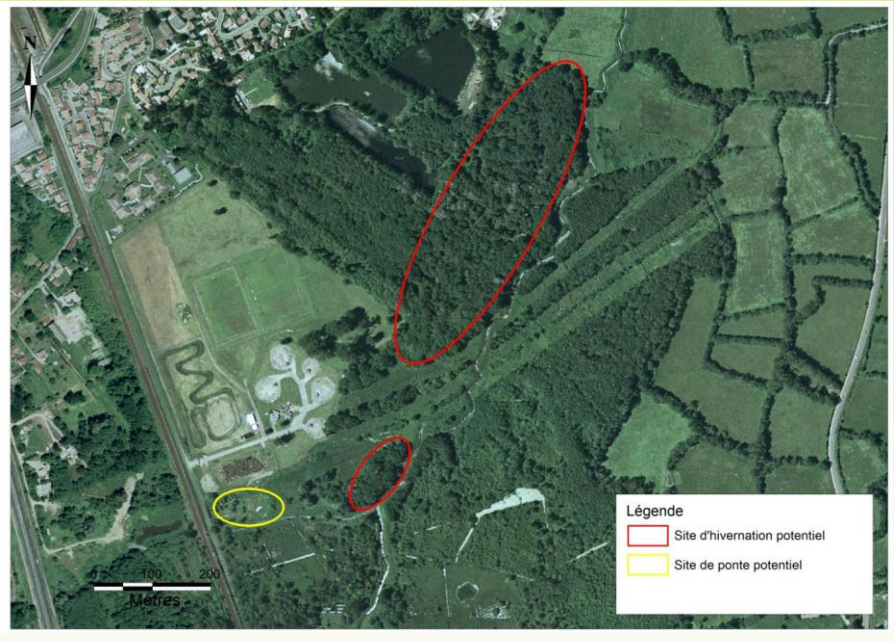

Cas des autres espèces

- Ecrevisse de Louisiane: lutte par pêche

- Jussie: lutte par arrachage

- Raton laveur: juste découvert? Quel impact sur le milieu? (concurrent du vison?)

Conclusion

-Fin du 1er plan de gestion

- Suivi écologique de l'impact de la gestion appliquée

- Investissement: acquisition (1M€) et gestion (environ 130 000€HT/an)

- Réflexion engagée sur l'ouverture au public